

REPUBLIQUE TOGOLAISE



Travail, Liberté, Patrie

17^{ème} CONFERENCE DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ATLANTIQUE ORIENTALE

**RAPPORT DES ACTIVITES HYDROGRAPHIQUES
2019 2022**

**La Commission Nationale d'Hydrographie, d'Océanographie et de Cartographie
Marine (CNHOC) / TOGO**

**Lieu : Mind2lo – CAP-VERT
Date : 28 – 30 Septembre 2022**

SOMMAIRE

I	- PRESENTATION DE L'ESPACE HYDROGRAPHIQUE DU TOGO	3
II	- ACTIVITES HYDROGRAPHIQUES ET OCEANOGRAPHIQUES	4
	1. SEVICE HYDROGRAPHIQUE	4
	A. LES LEVES	5
	B. INSTITUTIONS ET SERVICES POUVANT METTRE A CONTRIBUTION LES COMPETENCES EN VUE DE LA CREATION ET DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE NATIONAL	5
	C. DEVELOPPMENT DES CAPACITES	9
	D. RENSEIGNEMENT SECURITE MARITIME	9
	D.1 Rapport sur les travaux des aides à la navigation de 2019 à 2022	10
 Erreur ! Signet non défini.	
	D.1.1 Disponibilité des aides à la navigation	10
	D.1.2 Travaux effectués sur les aides à la navigation	10
	E. AUTRES TRAVAUX.....	12
	F. LEVES RECENTS.....	12
	G. ENSABLEMENT et EROSION COTIERE	12
	2. ACTIVITES OCEANOGRAPHIQUES.....	14
	3. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'EXPERT DE L'OHI EN NOVEMBRE 2020.....	15
III	- DIFFICULTES RENCONTREES.....	15
IV	- RECOMMANDATIONS	15
	1. Former les acteurs en l'hydrographie, qu'elle soit initiale ou continue.	15
	2. Soutenir les efforts du Togo en matière de recherche océanographique à travers l'opérationnalisation du centre de recherche et la mise à disposition des formateurs aux universités du Togo,	15
	3. Soutenir les efforts de formation des structures régionales à l'instar de l'ARSTM d'Abidjan et de RMU d'accra,	15
	4. Soutenir l'action en acquisition des équipements du Togo,	15
	5. Assurer la pérennité de ces équipements en exécutant un module de formation en maintenance,	15
	6. Veiller à travers les points de contact, à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action.....	15
V	CONCLUSION	16

I – PRESENTATION DE L'ESPACE HYDROGRAPHIQUE DU TOGO

Le Togo dispose d'une façade maritime de 50 Km ouverte sur les grandes routes maritimes

À la fois sous juridiction nationale et internationale, les espaces maritimes togolais notamment à proximité des côtes, disposent d'un statut particulier

Les lignes de côtes ne constituent pas des frontières.

L'article 2 (1) de la convention des Nations unies sur le droit de la mer dispose en effet que « La souveraineté de l'État côtier s'étend, au-delà de son territoire et de ses eaux intérieures... à une zone de mer adjacente désignée sous le nom de mer territoriale ». Cette bande de mer d'une largeur de 12 milles fait aussi partie des espaces sur lequel s'exerce la souveraineté exclusive de l'État qui la borde.

Au-delà de la mer territoriale, commence la Zone Économique Exclusive (ZEE) qui est espace sous juridiction nationale dans laquelle l'Etat côtier dispose des droits exclusivement économiques notamment en matière d'exploration, d'exploitation, de gestion et conservation des ressources biologiques et minérales, de forage et percement des tunnels et autres activités économiques telles que la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents (énergie éolienne).

L'espace comprise entre la mer territoriale et la ZEE, est appelée la Zone contiguë 24 milles marins mesuré de la ligne de base. Dans cette zone, l'Etat côtier exerce sa juridiction en matière de contrôle, de prévention et de répression des infractions aux lois et règlements douaniers, fiscaux, sanitaires ou d'immigration. En général, c'est une compétence de police et non d'exploitation économique.

Si l'époque coloniale a délimité les frontières terrestres, les frontières maritimes ne l'étaient pas.

Ainsi, pour la délimitation de ses espaces maritimes, le Togo a adopté des lois n°2016-007 du 30 mars 2016 relatives aux espaces maritimes sous juridiction nationale et 2016-028 du 11 octobre 2016 portant code de la marine marchande, et mis en place une commission nationale des frontières maritimes

La partie XV de la convention de Montego Bay de 1982 à laquelle le Togo est partie prenante, recommande que les pays dont les côtes sont adjacentes délimitent leurs frontières maritimes par voie de négociation

Depuis la création de la commission des frontières maritimes, le Togo a entrepris des négociations avec le Bénin et le Ghana et les travaux à ce jour ont beaucoup avancés.

Le Togo, a édité ses cartes marines officielles qu'il a déposées aux Nations Unies sur lesquelles sont marquées dans les eaux territoriales togolaises les zones de mouillages qui sont à 02 nautiques de la frontière Ouest avec le Ghana

L'une des caractéristiques majeures de la façade maritime du Togo est la présence de petites lagunes, des Lacs, des barrages, et fleuves.

Le pays a deux (02) principaux ports. Le port ouvert à la mer par un warf (open sea port of PKEME) à 35 Km au SUD-EST de Lomé spécialisé dans l'exportation du phosphate et le Port Autonome de Lomé délimité par ses ouvrages d'accostages et d'autres installations portuaires.

RAPPORT DU TOGO SUR LES ACTIVITES HYDROGRAPHIQUES 2019-2022

C'est autour de ces ports que se sont développées les activités économiques et sociales qui ont fortement densifiés l'occupation de la zone côtière.

Ce vaste étendu d'eau est peu maîtrisé. La navigation sur les lagunes reste traditionnelle et informelle. L'ensemble des eaux intérieures est presque inexploré. Elles ne sont ni matérialisées, ni balisées.

Au niveau de la mer et des zones de navigation, les levés hydrographiques ont été toujours faits par le SHOM,

Les activités hydrographiques et océanographiques demeurent localisées ou ponctuelles et sont du devoir de la Commission nationale d'hydrographie, d'océanographie et de cartographie du Togo mais faute d'équipement les informations disponibles sont celles du port autonome de Lomé.

II - ACTIVITES HYDROGRAPHIQUES ET OCEANOGRAPHIQUES

Les activités hydrographiques et océanographiques sont essentiellement exercées par des organismes publics ou privés sur commande des bénéficiaires.

L'État togolais dispose d'une ressource humaine insuffisante en matière de capacités d'hydrographie. Des travaux hydrographiques portuaires détaillés sont sous-traités au cabinet INROS LACKNER qui utilise un sondeur mono faisceau. Les autres équipements sont en voie d'acquisition de même que la formation des agents du port ayant des prérequis.

L'insuffisance de capacité est préoccupante par rapport aux besoins du pays tant pour des enjeux de navigation qu'océanographique, et de gestion côtière.

Le Shom n'opère qu'occasionnellement dans les eaux sous juridiction togolaise sur arrangement bilatéral.

1. SEVICE HYDROGRAPHIQUE

Le pays ne dispose pas d'un service hydrographique national mais dispose d'un comité national hydrographique qui est chargé de conduire le processus de création d'un service national d'hydrographie.

Ce comité (interministériel, interinstitutionnel) est un maillon essentiel de l'organisation opérationnelle de l'État togolais (service technique d'étude, de gestion des données, de production, etc.) à mettre en place (et donc à financer) pour l'exécution des programmes de développement en hydrographie, océanographie et cartographie marine.

L'organisation et l'exécution de la formation au Togo et à l'étranger fait partie des programmes de développement (Le ministère de l'enseignement supérieur fait partie du comité).

Les projets des travaux hydrographiques sectoriel existants sont ceux des ports à travers des levés bathymétriques (celui du PAL et de PKEME)

Au Port Autonome de Lomé, la Direction Technique est chargée de la programmation, et la supervision des levées bathymétriques sous-traité au cabinet Inros Lackner ainsi que de tout autre sondage et maintenance des ouvrages, bassin, et chenal d'accès.

Sa mission est de mener, des études diverses, veiller à la maintenance des ouvrages et équipements portuaires, suivre les mouvements de sédiments dans le chenal et contribuer ainsi à la sécurité de la navigation et de toute la zone portuaire.

Aujourd'hui en plus de cette mission, elle doit faire le suivi de l'évolution des fonds et la gestion technique du

domaine portuaire.

Pour remplir sa mission, la direction technique dispose de moyens humains et matériels.

Ainsi au niveau du personnel, il comprend une cinquantaine d'agents dont quatre ingénieurs génie civil

Pour le matériel, la Direction Technique du PAL dispose de :

- Deux stations totales, un nveau et a en projet d'acquisition une vedette hydrographique et une embarcation pneumatique,
 - Un système de sondage multifaisceaux, un marégraphe, un GPS différentiel et les
 - Logiciels pour la bathymétrie

A. LES LEVES

- Les activités essentielles concernent les levés bathymétriques par le port et certaines institutions, l'observation de marée et le suivi de courant par des stations météo marines installées et opérationnelles depuis février 2021 à la préfecture maritime.
- Il s'agit de trois stations : une sur le wharf du port de Kpémé, une au PAL et la dernière au sein de la direction de la douane de Kodjoviakopé.
- Ces stations mesurent les paramètres météorologiques (vent, humidité, température, pression atmosphérique, rayonnement solaire, etc..) de la côte sur une distance de 20 miles au large et de certains paramètres océanographique (température de l'eau, les courants marins, la pression de l'eau conduisant à la marée, la houle, la hauteur max des vagues et leurs directions etc..) uniquement au port de Kpémé et au Pal.
- En plus de contribuer à la sécurité de la navigation, ces données sont exploitées aux fins des études et de travaux maritimes et d'aménagement portuaires.

B. INSTITUTIONS ET SERVICES POUVANT METTRE A CONTRIBUTION LES COMPETENCES EN VUE DE LA CREATION ET DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE NATIONAL

Organisme National chargé de l'Action de l'État en Mer (ONAEM) : Haut conseil pour la mer et Préfecture maritime qui sont à la coordination des administrations impliquées dans l'action de l'Etat en mer ;

Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière ;

Ministère de l'environnement et des ressources forestières ;

Ministère des armées ;

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Comité National d'Hydrographie, d'Océanographie et de Cartographie Marine (CNHOC), Créé par Décret N° 2015-087/PR 2015.

Ce CNHOC est placé sous l'autorité du Haut Conseil pour la Mer (HCM). Son Président est le Préfet maritime.

les missions du comité :

- Contribuer à la définition de la politique nationale dans les domaines de l'hydrographie, de l'océanographie et de la cartographie marine ;
- Approuver les programmes de développement de l'hydrographie, de l'océanographie et de la cartographie marine ;

RAPPORT DU TOGO SUR LES ACTIVITES HYDROGRAPHIQUES 2019-2022

- Assurer l'harmonisation des actions des services publics et toutes autres parties intervenant dans lesdits domaines ;
- Participer aux réseaux de recherche en hydrographie par l'établissement et l'entretien de relations suivies avec les organismes de recherche dans le domaine de l'hydrographie et de l'océanographie ;
- Représenter le Togo au sein des commissions hydrographiques qui traitent des responsabilités hydrographiques et cartographiques internationales et qui favorisent la coopération technique dans ce domaine ;
- Contribuer à l'action de l'État en mer (expertise, études d'impacts et référent en matière de délimitation des frontières maritimes) ;
- Contribuer à l'élaboration des cartes marines et documents nautiques ;
- Élaborer à l'attention du HCM un rapport annuel comprenant ses recommandations concernant lesdits domaines.

En termes de capacités, selon l'arrangement bilatéral et les phases de développement de l'OHI, les points d'avancement sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Phase	Objet	Niveau de développement
1	Collecte et transmission de renseignements de sécurité maritime/informations nautiques (RSM) vers NAVAREA II, transmission de corrections aux ouvrages nautiques en particulier les cartes marines vers le Shom	Atteint. Les acteurs (pilotes, marine, PAL) sont bien sensibilisés. La DAM assure le rôle de coordonnateur des sensibilisations.
2	Levés hydrographiques et océanographiques au travers l'acquisition de données	Très partiel Des efforts restent à faire (L'accent doit maintenant être mis sur la phase 2)
3	Production de cartes et ouvrages nautiques	A terme Un arrangement administratif organise la coopération avec la France. Dès lors que la phase 2 aura été engagée de façon pérenne, il sera possible d'aborder une phase de co-production de cartes avec le Shom.

- **Direction des Affaires Maritimes (DAM)**

La DAM est un maillon primordial d'organisation de la circulation de l'information nautique. La décision N° 001/2019/MIT/CAB/SG/DGT/DAM l'a désignée comme coordonnateur national du système mondial d'avertissement de navigation (SMAN) et du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM).

RAPPORT DU TOGO SUR LES ACTIVITES HYDROGRAPHIQUES 2019-2022

Le succès de la phase 1 du projet à savoir la pérennité des dispositions déjà prises, repose, au niveau étatique, sur cette direction.

Un Comité Technique des Aides à la Navigation (CTAN) permet de les inspecter et d'étudier leurs évolutions. Les parties prenantes de ce comité sont en grande partie communes avec le CNHOC.

La DAM bénéficie des conseils de l'AIMS (audits de 2017 et 2018) et de ses formations

Notons l'existence d'une commission des aides à la navigation présidée par la DAM composé des administrations techniques de l'AEM notamment le PAL, DAM, la PREMAR, et la MN.

- **Marine Nationale (MN)**

Les missions de la MN relèvent de la défense maritime (contexte de sécurité dans le Golfe de Guinée), de la police de la mer et de l'assistance.

Deux points importants :

1. La MN participe au recueil (elle est aux premières loges pour observer) et la diffusion de l'information nautique ;
2. La MN dispose de nombreux navires (patrouilleurs, vedettes, embarcations) qui sont autant de supports (plateformes maritimes) pour l'emport (au moins occasionnel) de systèmes portables d'acquisition de données hydrographiques et océanographiques dont le Togo ne dispose pas à l'heure actuelle. Le développement rapide de la phase 2 (acquisition de données à la mer, levés) paraît devoir s'appuyer sur ces moyens nationaux existants. La MN a, dans le passé, déjà participé à des projets océanographiques de l'Université (CEGILE à l'époque).

- **Port Autonome de Lomé (PAL)**

Le PAL joue un rôle majeur en matière d'information nautique et d'une banque de nouveaux levés bathymétriques disponible et probables d'être diffusées par la DAM (Il suit les opérations de dragage commandé par l'autorité portuaire). Selon la Publication P-5 de l'OHI, son directeur général représente le Togo au sein de cette organisation. La Direction Technique, chargée de la programmation des levés bathymétriques, a participé activement aux réunions et séminaires de l'OHI.

Les activités de levé bathymétrique sont pour le moment sous-traitées à la société Inros-Lackner.

- **Les installations portuaires**

- **Togo Terminal ;**

C'est un opérateur en relation étroite avec l'autorité portuaire (PAL).

Aucune difficulté n'est actuellement signalée tant au niveau de son bassin que du chenal d'accès.

- **Lomé Container Terminal (LCT) ;**

Comme pour Togo Terminal, LCT entretient des relations étroites avec le PAL. La bathymétrie de sa darse est effectuée par le PAL. LCT effectue également des levés bathymétriques de contrôle et suivi.

Le suivi régulier de la bathymétrie du chenal d'accès paraît devoir être engagé pour ne pas avoir à mobiliser en urgence des moyens très coûteux de dragage.

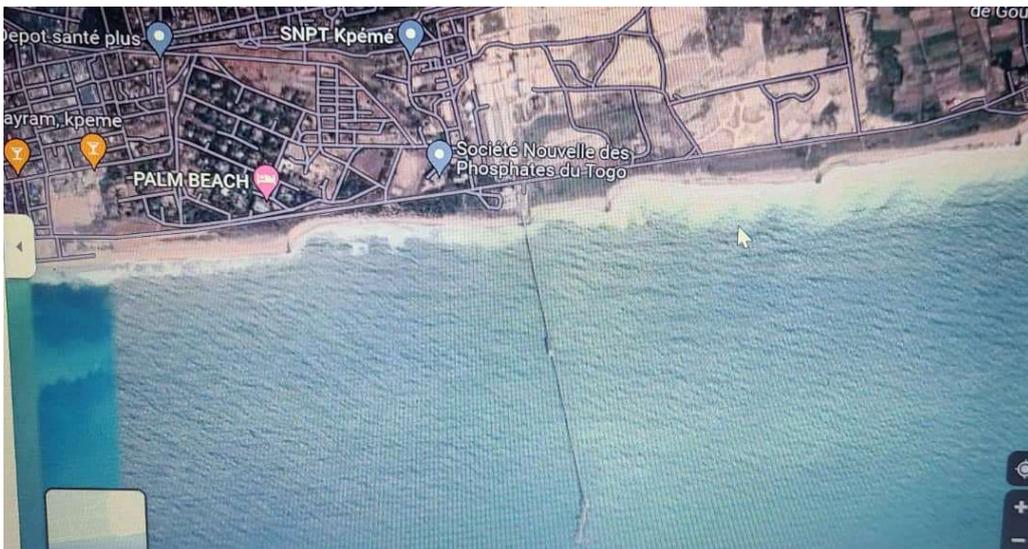
- **Nouveau port de pêche**

Il s'agit d'une remarquable infrastructure dédiée à la pêche artisanale. La darse est dédiée aux pirogues et offre des profondeurs entre 1,5 et 2 m. L'accès de chalutier n'est donc pas autorisé. Il assure une gestion autonome de ses ouvrages et bassin.



- **Photo aérienne du nouveau port de pêche**

- **Port de Kpémé**



Le port de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) est dédié au chargement du phosphate. C'est un port ouvert à la mer par un warf.

La carte marine Shom N° 7587 a été mise à jour à partir des connaissances bathymétriques les plus récentes en particulier les levés hydrographiques du Shom.

La bouée courantomètre que le service météo de la PREFECTURE MARITIME avait posée a démaillé et n'est plus en place. Des équipements de données météo ont été également placés sur les structures du wharf, entre autres :

- Un courantomètre (du projet WACA pour le suivi de l'érosion)
- Anémomètre, pluviomètre (par le service météo de la PREFECTURE MARITIME)
- Un phare et 04 bouées à rénover,

Pour ce qui est de la bathymétrie, les données actuelles des cartes de l'amirauté britannique et du SHOM

sont les plus précises étant donné que les relevés de la SNPT datent et sur papier.

- **Direction de la recherche scientifique (DRST) et de l'Institut National de Recherche Scientifique (INRS)**

L'entretien a porté sur l'océanographie. Deux centres ont été abordés :

1. Le Centre de Recherche sur le Changement Climatique « CRCC » de l'université de Lomé ;
2. et le futur Centre de Recherche Marine « CRM » (ou Centre de Recherche Océanographique « CRO ») du Togo.

- **Direction de l'environnement**

Les travaux sont surtout portés sur le littoral et plus particulièrement le suivi du trait de côte. L'érosion côtière constitue en effet un problème majeur pour le pays (ex : corridor Lomé – Aného). Les besoins en sable de rechargement des « casiers » entre épis de protection ont été évoqués : identification de gisements en mer (nature du fond), profondeurs (levé bathymétrique), etc.

La direction de l'environnement juge essentiel de « se mettre ensemble » (financement, Compétences etc...) pour un « Observatoire National de l'Environnement ». Un système d'alerte précoce est aussi signalé.

Le besoin d'une structure capable, pour les données observées de : collecter, certifier, stocker, diffuser est signalé. La météorologie est citée pour son avance dans le domaine. *Des partenariats sont donc à rechercher en impliquant aussi les bénéficiaires pour les financements.*

- **Direction de la cartographie**

Cet organisme dispose de capacités en matière de gestion de données et leur représentation cartographique.

Cette direction confirme l'importance de la conservation des données, de l'interdisciplinarité.

Elle souligne les dysfonctionnements engendrés par l'éparpillement des institutions d'organismes ayant pourtant des objectifs connexes.

C. DEVELOPPMENT DES CAPACITES

Une formation en hydrographie s'est déroulée du 19 Novembre au 1er décembre 2012 à l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) d'Abidjan. Ce cours se situait dans le cadre du programme intégré de coopération technique (PICT) de l'organisation maritime internationale (OMI).

Le cours destiné aux professionnels portait sur deux domaines : **l'hydrographie et la cartographie marine.**

Ce cours est dispensé par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et est un appui technique à la région francophone de l'Afrique de l'Ouest et du centre. Ce sont vingt-deux stagiaires de neuf (09) pays qui en ont bénéficié.

D. RENSEIGNEMENT SECURITE MARITIME

Le Togo, dispose des aides à la navigation aussi bien au port de PKEME qu'au Port autonome de Lomé notamment : trois types d'aides à la navigation au Port Autonome de Lomé à savoir :

- 1) Trois balises fixes
 - Tourelle maçonnée Tribord
 - Tourelle maçonnée Bâbord
- 2) Neuf Balises flottantes dénommés
 - LEC1
 - LEC2
 - LEC3
 - LEC4

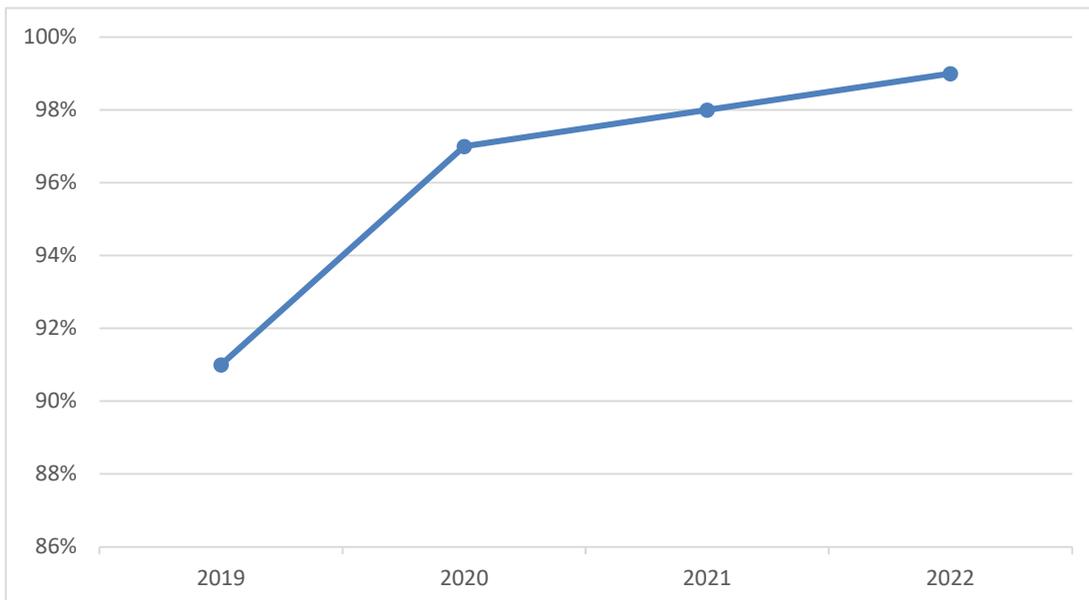
RAPPORT DU TOGO SUR LES ACTIVITES HYDROGRAPHIQUES 2019-2022

- LEC6
 - LEC8
 - Lomé centre (Bouée d'atterrissage)
 - Bouée de danger isolé
 - Bouée cardinale sud
- 3) Deux Phares
- Phare de Baguida
 - Phare de Bê

D.1 Rapport sur les travaux des aides à la navigation de 2019 à 2022

D.1.1 Disponibilité des aides à la navigation

ANNEE :	2019	2020	2021	2022
Taux de disponibilité des aides à la navigation	91%	97%	98%	99%



D.1.2 Travaux effectués sur les aides à la navigation

DATE	DESIGNATION	Observation
ANNEE 2022 Travaux		
12/01/2022	Travaux de maintenance générale	
23/04/2022	Travaux de maintenance générale	
03/07/2022	Changement de la batterie au feu rouge	

RAPPORT DU TOGO SUR LES ACTIVITES HYDROGRAPHIQUES 2019-2022

08/07/2022	Changement de la batterie et de régulateur au feu vert	
08/08/2022	Changement de régulateur au feu rouge	
22/08/2022	Démontage et la mise en charge de la batterie du feu rouge	
23/08/2022	Montage de la batterie chargée au feu rouge	
ANNEE 2021		
24/02/2021	Visite et inspection des bouées LEC 6 et LEC 8	
10 au 13/05/2021	Travaux de maintenance générale	
23 et 24/03/2021	Entretien de feu vert et du feu rouge	
17/05/2021	Changement de la batterie au feu rouge (bâbord)	
02/07/2021	Deradage et récupération de LEC 4 pour réparation	
21/07/2021	Montage de la bouée de danger isolé	
18/07/2021	Maintenance du feu rouge	
04 au 06/08/2021	Maintenance générale des bouées	
30/08/2021	Remplacement d'un régulateur de charge au feu rouge	
06/08/2021	Travaux de maintenance générale	
02/10/2021	Mouillage de LEC 4	
ANNEE 2020		
31/04 au 06/05/2020	Travaux de réhabilitation générale des bouées	
16/05/2020	Dépannage de LEC 2, 3, 4, 6	
14 au 22 août 2020	Travaux de maintenance générale	
ANNEE 2019		
03/05/2019	Intervention sur la LEC 2 pour configuration des données	
07/05/2019	Dépannage de LEC 2 et Lomé centre (Bouée d'atterrissage) par changement de 03 batteries	
07/06/2019	Dépannage de LEC 2	
11/06/2019	Récupération de LEC 8 au quai remorqueur suite à la coupure de la chaîne	
12/06/2019	Visite et inspection de l'état des chaînes de bouée par les plongeurs	
24/06/2019	Travaux de maintenance générale	
19/07/2019	Mouillage de la LEC 8	
12/09/2019	Dépannage de LEC 4 par changement de feu rouge et une batterie	
05/12/2019	Fourniture de lot de pièces de rechange	
17/12/2019	Dépannage de la LEC2	

E. AUTRES TRAVAUX

- En vue d'accroître sa compétitivité et d'offrir un niveau de service adéquat à ses usagers, l'autorité portuaire du Togo est en voie d'acquérir une salle VTMISS courant 2022 qui sera doté de:
 - Radar
 - AIS
 - Station Météo
 - Radiogoniomètre
 - Caméra
 - Radio VHF
 - Serveur de temps
 - Enregistreur numérique

L'objectif visé, étant d'améliorer la sécurité de la navigation en pleine mer et dans les eaux côtières grâce à l'échange de données navire/ station VTMISS et de surveiller la RADE

F. LEVES RECENTS

- En 2022 nous avons effectué des relevées de vérification des fonds à l'intérieur du bassin le long des postes à quai
- Décembre 2021 dans le chenal et le bassin portuaire

Au vu de ces derniers levés, les profondeurs varient de (-8m à -17 m) et les conclusions indiquent que les profondeurs sont bien navigables.

Notons que le quai minéralier par contre nécessite un entretien permanent dû au déversement du clinker le long du quai pendant les opérations. C'est ainsi qu'il y a eu en 2021 des travaux de dragages au quai minéralier, enlèvements des épaves à l'ancien port de Pêche

Les Derniers travaux de dragage datent de fin 2014 à Février 2015 avec approfondissement du chenal d'accès à -18,60 m Zéro Port et du cercle d'évitage à -17,80 m ZP.

Les prochains travaux de dragage sont prévus pour cette année 2022 et les études sont en cours ; toutefois des maintenances sont effectuées quand il y a nécessité et surtout au quai minéralier.

G. ENSABLEMENT et EROSION COTIERE

. L'ouvrage portuaire, construit en 1964 a provoqué un ensablement progressif sur son côté Ouest tandis que l'Est s'est trouvé exposé à l'érosion. Le tableau ci-dessous donne un état des traits de cote :

RAPPORT DU TOGO SUR LES ACTIVITES HYDROGRAPHIQUES 2019-2022

ANNEE	SITUATION DE LA BERGE domaine portuaire	OBSERVATIONS		
1974 à 2013	Dépôt de sable d'environ 156m-390m	4m à 10m par an		
	L'érosion enregistrée est d'environ 156m-390m			
2013 2018 2018 à ce jour	Trait de côte zone ensablement et érosion	Environ 20 m à 50 m de 2013 à 2018		
	Mesures et projet de protection de la cote			

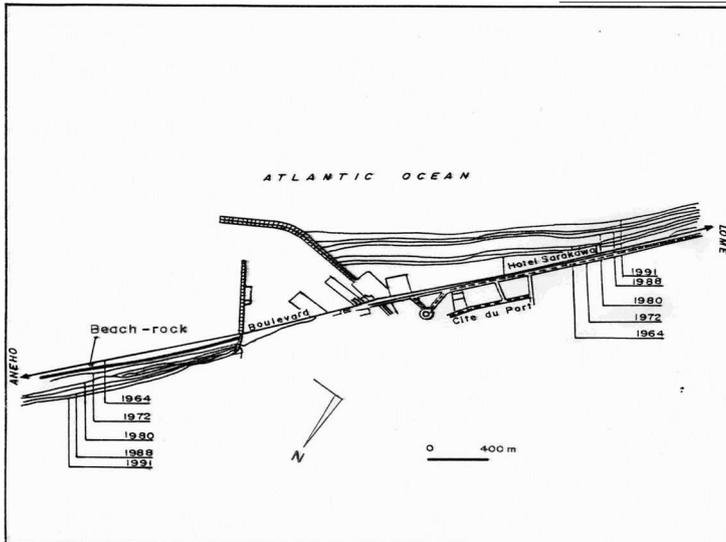


FIG 1 EVOLUTION DE L'ENSABLEMENT ET L'EROSION COTIERE



FIG 2 Situation de plage due à l'érosion côtière en novembre 2003 à l'hôtel Ramatou (à l'Est du PAL)

2. ACTIVITES OCEANOGRAPHIQUES

Le Togo ambitionne la création d'un centre de recherche maritime depuis 2019. Ce centre multidisciplinaire aura pour vocation de traiter toutes les disciplines scientifiques ayant trait au monde maritime.

Dans cette perspective, le gouvernement togolais a créé à la faculté des sciences et technique de l'Université de Kara un parcours licence professionnelle en océanographie appliquée (LPOA) devant aboutir au Master professionnel et de recherche appliquée. Ainsi que d'autres spécialités marines.

Il est nécessaire de se doter des moyens requis pour ces mesures et le traitement des données

3. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'EXPERT DE L'OHI EN NOVEMBRE 2020.

Lors de la mission de Monsieur Henry DOLOU, expert de l'OHI du 31 Octobre au 05 Novembre 2020, des recommandations ont été faites. Il s'agit notamment du réchauffement des liens de coopération avec les institutions internationales telles que le SHOM, l'OHI et la création d'un service technique national d'hydrographie, océanographie et de cartographie.

Pour le faire, le président du comité national hydrographique a réactualisé la liste des correspondants avec le SHOM et a soumis un projet de décret de création d'un service technique hydrographique, d'océanographie et de la cartographie nationale. Ce projet de texte est en instance d'étude.

III - DIFFICULTES RENCONTREES

1. Manque d'outils de prévision océanographique pour faciliter la planification du système d'alerte précoce.
2. Insuffisance en équipement de levée bathymétriques : marégraphes numérique, courantomètres, gilets de sauvetage, zodiacs.
3. Insuffisance des capacités : traitement et validation des informations produites,
4. Manque de formation du personnel dédié de la commission nationale d'hydrographie, d'océanographie et de la cartographie relevant des administrations du PAL, des affaires maritimes, des universités du Togo et des autres administrations sur les principes de sondage bathymétriques au Togo
5. Insuffisance de financement pour les campagnes bathymétriques et les grosses réparations.
6. Insuffisance en matériels et en formation spécifiques (hydrographes, océanographe, etc...)

IV – RECOMMANDATIONS

1. Former les acteurs en l'hydrographie, qu'elle soit initiale ou continue.
2. Soutenir les efforts du Togo en matière de recherche océanographique à travers l'opérationnalisation du centre de recherche et la mise à disposition des formateurs aux universités du Togo,
3. Soutenir les efforts de formation des structures régionales à l'instar de l'ARSTM d'Abidjan et de RMU d'accra,
4. Soutenir l'action en acquisition des équipements du Togo,
5. Assurer la pérennité de ces équipements en exécutant un module de formation en maintenance,
6. Veiller à travers les points de contact, à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action.

V CONCLUSION

Durant ces deux dernières années (2021-2022), de grandes actions ont été réalisées par le Togo dans les réformes afin de donner aux institutions impliquées dans les diverses activités des moyens nécessaires en vue de remplir efficacement leurs fonctions. Toutefois, il reste à fournir encore plus d'efforts pour relever les divers défis dont le Togo fait face dans ce domaine, notamment le renforcement des capacités en ressources humaines et en équipements, le renforcement de la sécurité de la navigation, et le développement de l'Economie Bleue.

**Merci pour votre aimable
attention**

QUESTIONS